Cent trente-quatrième session **EB134.R12**

Point 12.6 de l'ordre du jour **24 janvier 2014**

Traitements du personnel hors classes et du Directeur général

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport sur les amendements au Statut du Personnel et au Règlement du Personnel,[1]

RECOMMANDE à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé,

Prenant acte des recommandations du Conseil exécutif concernant la rémunération du personnel hors classes et du Directeur général,

1. FIXE le traitement brut afférent aux postes de Sous-Directeur général et de Directeur régional à US $172 436 par an, avec un traitement net correspondant de US $134 205 (avec personnes à charge) ou de US $121 527 (sans personnes à charge) ;

2. FIXE le traitement brut afférent au poste de Directeur général adjoint à US $189 744 par an, avec un traitement net correspondant de US $146 321 (avec personnes à charge) ou de US $131 682 (sans personnes à charge) ;

3. FIXE le traitement brut afférent au poste de Directeur général à US $252 055 par an, avec un traitement net correspondant de US $176 836 (avec personnes à charge) ou de US $157 262 (sans personnes à charge) ;

4. DÉCIDE que ces ajustements de rémunération prendront effet à compter du 1er janvier 2014.

Onzième séance, 24 janvier 2014
EB134/SR/11

= = =

[1] Document EB134/51.